

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

47, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 46.33.42.47

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1244 - 12 novembre 1987 - 4,5 F

D 1244 PARAGUAY: LE PLUS VIEUX PRISONNIER POLITIQUE

Le 15 août 1987 le général Stroessner fêtait le 33e anniversaire de son accession au pouvoir (cf. DIAL D 617). Le Paraguay a ainsi le triste privilège d'être la plus ancienne dictature du continent. A la même époque, *Amnesty International* faisait savoir que Napoleón Ortigoza, le plus vieux prisonnier politique du pays puisqu'il est emprisonné au Paraguay depuis 1962, avait été littéralement emmuré dans sa cellule: un mur de brique percé d'un passe-plat a remplacé la porte de sa cellule. Nous reproduisons ci-dessous l'histoire du capitaine Ortigoza telle que la présente le bulletin du Centre de documentation paysanne du Paraguay, n° 79, de 1987, édité à Rome.

Politiquement, l'événement majeur de l'année a été la levée, le 8 avril 1987, de l'état de siège en vigueur depuis 1954.

Note DIAL

En août dernier la presse européenne a parlé à plusieurs reprises du plus ancien des prisonniers politico-militaires d'Amérique latine. Il s'agit du capitaine Napoleón Ortigoza qui, depuis le 17 décembre 1962, est maintenu en prison par la dictature paraguayenne. Le Centre de documentation a souvent fait connaître ce cas, mais l'opinion publique internationale était restée jusqu'ici inerte. Maintenant qu'elle montre plus d'intérêt nous voudrions consacrer ce numéro du bulletin à cette situation qui est exemplaire de la dictature du général Stroessner.

Fiche personnelle du capitaine Ortigoza

- Né le 12 février 1932.
- Promu capitaine de cavalerie de l'armée.
- Il est devenu spécialiste de son arme durant ses études au Paraguay et au Brésil.
- Il était marié et il est père de deux filles. Au moment de son arrestation l'aînée avait trois ans et la cadette trois mois.
- Il avait son logement dans le quartier de la cavalerie.
- Il a été arrêté le 17 décembre 1962, sous l'inculpation d'avoir tué l'aspirant Alberto Anastácio Benítez, en conséquence d'un complot qui visait à supprimer le général Stroessner.

Il a été enfermé pendant trois jours dans les locaux de l'état-major de l'armée et on l'a ensuite livré aux mains de la police.

Il a été torturé plusieurs fois, surtout par des électrochocs, et il a subi la *pileta* (immersion de la tête dans une baignoire remplie d'eau sale).

- Le tribunal militaire l'a déclaré coupable et l'a condamné à mort. Ortigoza n'a pas eu la possibilité de se défendre et le tribunal n'a prononcé la sentence que sur la base des déclarations de la police.

- Le général Stroessner a commué la sentence de mort en 25 ans de prison grâce à l'intervention d'un prêtre catholique, le père Joshua Arqueta. Celui-ci a témoigné publiquement qu'il était sûr de l'innocence du capitaine Ortigoza et qu'il avait appris, en confession, le nom du véritable assassin.

- Le médecin légiste a déclaré que l'aspirant Benítez n'était pas mort par strangulation, comme l'affirmait la police, mais suite aux blessures qu'il avait reçues avant la pendaison.

- Le 17 décembre 1987 Ortigoza "fêtera" ses 25 ans de prison pour un crime qu'il n'a pas commis.

Que penser du cas Ortigoza?

Beaucoup de militaires n'ont pas accepté le régime dictatorial du général Stroessner et ont dû payer par l'exil, la prison ou la mort. L'histoire du capitaine Ortigoza est, en ce sens, typique. Elle commence le 8 décembre 1962, fête de la Vierge de Caacupé, patronne du Paraguay. Ce jour-là, Dario Argüello, fonctionnaire de la police, "découvre" un aspirant de l'"École militaire Acosta-Ñu" pendu à un arbre. Le ministre de l'intérieur de l'époque, M. Edgar L. Insfrán, donne la version officielle de cette mort. Selon lui, ce meurtre révèle une organisation politico-criminelle. Le chef de la conjuration, toujours selon le ministre, serait M. Epifanio Méndez, un ancien dirigeant du Parti Colorado qui, au début, avait fait partie du gouvernement du général Stroessner. M. Méndez avait obtenu les charges de chef d'enquêtes, de chef de police et de président de la Banque centrale du Paraguay. Le général Stroessner, pour consolider son pouvoir personnel, avait exilé M. Méndez ainsi que le général en chef de la cavalerie et le chef de la police.

Selon le ministre de l'intérieur, M. Méndez avait comme complices un dirigeant du Parti libéral, M. Carlos Pastore, et un dirigeant du Parti communiste paraguayen, M. Oscar Creydt. Le "complot" contre Stroessner aurait été préparé à Montevideo (Uruguay), au cours d'une réunion à laquelle participaient M. Creydt, M. Julião du Parti communiste brésilien, M. Roca du Parti communiste de Cuba, le commandant Naranjos de Cuba, deux envoyés de Moscou et les Paraguayens Alberto Barret et Carlos Luis Casabianca. Toujours selon cette version, après la réunion de Montevideo, M. Creydt aurait pris contact avec M. Méndez et ses complices: M. Pastore du Parti libéral et M. Perrota du Parti Febreriste (un parti social-démocrate). La personne chargée de tenir le contact entre M. Méndez et les militaires aurait été le lieutenant-colonel du cadre de réserve José T. Núñez. Celui-ci n'était autre que l'oncle du capitaine Ortigoza.

Selon le ministre, Ortigoza était entré en pourparlers avec d'autres militaires. Des estafettes assuraient la liaison entre les différents "conspirateurs". Une de ces estafettes était justement l'aspirant Alberto Benítez. Toujours selon la version officielle, Benítez aurait été soupçonné d'avoir lu une lettre envoyée par le capitaine Ortigoza au capitaine Ortellado. Il aurait été prêt à les dénoncer. D'où la nécessité de le supprimer.

L'opinion publique avait accueilli la version officielle avec réticences. Cette méfiance a été encore confirmée au moment du procès.

Le procès

Le 23 juillet 1963 le tribunal militaire établit que M. Ortigoza, M. Ovando et M. Brítez étaient les principaux coupables et les responsables du meurtre de l'aspirant Benítez. Ce même tribunal les condamna à la dégradation et à la peine de mort. Néanmoins on découvre dans ce procès beaucoup d'irrégularités. Nous allons essayer de les analyser.

- Le ministère public a utilisé comme argument central les "aveux" du crime que l'on avait arrachés aux accusés.
 - Ceux-ci, pour se défendre, auraient dû se rétracter au cours du procès.
- Voyons les faits.

L'aveu n'est valable, comme preuve, dans un procès que s'il répond aux principes du code de procédure pénale (art. 286 et 291 du Code paraguayen). L'aveu perd sa valeur, comme preuve d'un crime, s'il n'est pas libre et spontané, s'il a été arraché par la violence, l'intimidation ou obtenu par de fausses promesses.

Dans le cas des accusés du meurtre dont nous parlons, Ortigoza et Ovando, au lieu d'être enfermés dans une prison militaire, l'ont été dans une prison de la police. Tous leurs aveux ont été obtenus sous la torture. Mme Ovando a affirmé que son mari a été torturé pendant six jours, c'est-à-dire jusqu'au moment où la police lui a extorqué la confession qu'elle voulait. Quant au capitaine Ortigoza, après son arrestation, il a été enfermé pendant trois jours dans les locaux de l'état-major sans qu'on lui fasse connaître les motifs de sa détention. Ensuite il a été conduit au Service d'enquêtes où il a été torturé par électro-chocs et par *pileta*. Les cicatrices encore visibles sur son corps prouvent les tortures.

La défense aurait dû porter sur le fait que les aveux étaient le résultat d'une longue série de violences. Cela était presque impossible. En effet, si un témoin oculaire s'était présenté au tribunal, la dictature l'aurait considéré comme complice des accusés. Cependant le capitaine Ortigoza avait appelé comme témoin des tortures subies le lieutenant-colonel Miers. Si le tribunal avait consenti à recevoir ce témoignage, les arguments du ministère public se seraient écroulés. Mais le président du tribunal militaire a déclaré qu' "*il n'était pas nécessaire d'entendre ce témoin*".

Irrégularités flagrantes

Soulignons, pour commencer, plusieurs irrégularités ayant eu lieu au procès:

a) La déclaration du capitaine Ortigoza a été faite au Service d'enquêtes de la police en présence du directeur, M. Planas. Cela se passait, selon le compte rendu officiel du procès, le 20 décembre à trois heures de l'après-midi. Cependant, le pourvoi portant la "signature" d'Ortigoza a été présenté au secrétariat du tribunal le 20 décembre à sept heures du matin. La police avait donc en mains une "déclaration" signée par Ortigoza, où ce dernier confessait son crime, avant même ses aveux.

b) Le jour suivant, Ortigoza a été conduit devant les juges Rienzi et Morinigo pour "confirmer" sa déclaration. A l'audience était présent le commissaire Raul Riveros Tapanica, un des chefs des tortionnaires du Service d'enquêtes. Lui-même a admis sa présence à cette audience (voir sa déclaration dans le compte rendu du procès - folios 61/63). La police voulait être certaine qu'Ortigoza confirme sa confession.

c) L'avocat Alberto Varessini Clossa, défenseur des accusés, avait reçu tant de menaces qu'il avait dû demander asile à l'ambassade du Brésil.

d) Dans le programme "Coeur à coeur" de Radio Caritas, le père Joshua Arqueta a dit publiquement qu'Ortigoza et Ovando étaient innocents. Il a dit en outre que si la sentence de mort contre ces derniers était exécutée, il dénoncerait les véritables auteurs du crime. La sentence de mort a été alors suspendue et commuée. Ortigoza a reçu 25 ans de prison et Ovando 15 ans. Brítez était mort par suite des sévices reçus.

e) La peine d'Ovando devait se terminer le 15 décembre 1977, mais il n'a été libéré que le 21 mai 1984, c'est-à-dire sept ans après.

Les "aveux" extorqués sous la torture, la présentation des actes avant qu'Ortigoza n'ait fait sa déclaration, la présence d'un tortionnaire aux audiences du procès, les menaces contre le défenseur, la libération d'Ovando après 7 ans de prolongation de peine et la déclaration du Père Arqueta démontrent l'injustice de la soi-disant "justice" de la dictature. Ce procès procurait au ministère de l'intérieur et à la

police un double avantage: ne pas faire découvrir la vraie cause de la mort de l'aspirant et pouvoir faire porter les soupçons sur l'opposition.

Un procès politique

Le cas Ortigoza met en valeur un manège politique que nous allons essayer d'expliquer.

Deux des accusés, M. Ortigoza et M. Ortellado, étaient des capitaines de la division de cavalerie. Celle-ci forme l'épine dorsale de l'armée paraguayenne. Ses casernes se trouvent dans la capitale. L'histoire du Paraguay montre que la cavalerie a joué un rôle très important dans tous les coups d'Etat. En décembre 1955 le général Stroessner lui-même souleva les chefs des régiments de cavalerie contre le commandant de cette arme, le major Candia. On peut donc supposer que le général Stroessner craignait qu'Ortigoza et d'autres jeunes officiers lui rendent le même service. Ils auraient pu soulever les soldats de la cavalerie contre son régime militaire. Les mesures contre ces officiers démontrent un caractère de "répression préventive".

Le régime de Stroessner ne s'est pas contenté de dégrader des officiers. Il fallait que la torture et la détention dans les prisons inhumaines deviennent un avertissement à tous les militaires qui seraient tentés de subversion. Le régime a donc utilisé Ortigoza comme un exemple vivant pour montrer ce qui arrive à quiconque ose critiquer ou combattre "l'ordre établi". Le procès contre les militaires accusés d'avoir assassiné l'aspirant Benítez éclaire les moyens dont se sert un régime dictatorial pour consolider son pouvoir.

Consolidation de la dictature

Pour permettre aux lecteurs de mieux comprendre comment la dictature de Stroessner a pu se renforcer, nous allons rappeler les moments les plus significatifs de son ascension.

- Le général Stroessner a pris le pouvoir en 1954, grâce à un coup d'Etat. Tout de suite après, il exile le premier de ses concurrents potentiels, M. Epifanio Méndez.

- En 1956-57 la dictature s'attaque au mouvement des étudiants. Des centaines d'entre eux sont arrêtés.

- En 1958 la répression touche les ouvriers. Ceux-ci avaient organisé une grève générale pour obtenir des augmentations de salaire. La dictature lance la police contre les dirigeants qui préparaient cette action. Deux cents d'entre eux sont arrêtés. Depuis lors la Centrale syndicale paraguayenne (CPT) est sous le contrôle du gouvernement, à tel point qu'il lui impose un policier comme secrétaire général.

- Cette même année la police et l'armée du régime s'attaquent aux partis politiques d'opposition qui s'étaient coalisés et qui entamaient la guérilla à partir de l'Argentine. Ce fut une répression brutale et sauvage.

- En 1959, la répression atteint même le parti qui appuyait le dictateur. Trente-et-un députés du Parti Colorado (sur un total de 57) sont arrêtés et expulsés. Le gouvernement décrète la dissolution du Congrès et rétablit l'état de siège qui a duré jusqu'en 1987.

La dictature avait donc éliminé les mouvements étudiant, ouvrier, celui des partis d'opposition et jusqu'aux membres douteux de son propre parti. Il ne restait plus qu'un pas à accomplir pour le contrôle absolu du pays: épurer l'armée. La mort de l'aspirant Benítez a permis à la dictature de commencer à éliminer des officiers chargés de commandements actifs qui étaient en désaccord avec le général Stroessner et son gouvernement.

Dorénavant "l'ordre" de Stroessner est fondé pour toujours au Paraguay.

Situation juridique d'Ortigoza

Selon les articles 71, 73 et 75 du code pénal militaire du Paraguay, quiconque a purgé la moitié de sa peine peut bénéficier de la liberté conditionnelle. Le capitaine Ortigoza a été arrêté le 17 décembre 1962. Depuis 1975 il aurait dû jouir de cette liberté, ayant passé 12 ans et 6 mois en prison, c'est-à-dire la moitié de sa peine. Son avocat actuel, le Dr Digno Efigenio Brítez, du Comité des Eglises, a déclaré publiquement que la Cour suprême de justice militaire a dénié à Ortigoza le droit de communiquer avec lui dans son lieu de réclusion (l'"Agrupación Policial Especializada"). Le secrétaire de la Cour suprême lui a fait savoir qu'il faut présenter les demandes en ce sens au chef d'état-major, le général Fretes Davalos, ou au commandant en chef de l'armée, c'est-à-dire au général Stroessner lui-même.

L'avocat Brítez a donc présenté à l'état-major la demande de libération conditionnelle pour Ortigoza. Cette demande a été transmise au ministère de la défense qui, à son tour, l'a envoyé à la Cour suprême de justice militaire. La Cour a répondu qu'Ortigoza ne pouvait pas jouir de la liberté conditionnelle à cause de "sa mauvaise conduite en prison". Considérant qu'Ortigoza est au secret dans son cachot, la raison donnée par la justice militaire est aberrante.

Suite à cette réponse négative, l'avocat Brítez a présenté une demande à l'état-major pour communiquer librement avec son client et pour lui obtenir une assistance médicale. La demande n'a pas été acceptée parce que, cette fois, elle devait être adressée au tribunal militaire. L'avocat s'est alors adressé au tribunal militaire et celui-ci lui a répondu que seul le commandant en chef de l'armée (le général Stroessner) a le pouvoir d'ordonner à la Cour d'accepter une demande de libre communication et d'assistance médicale.

Point n'est besoin d'être juriste pour se rendre compte qu'au Paraguay ce qu'on appelle le pouvoir judiciaire n'est pas libre. Les lois existent, mais elles ne sont pas appliquées. La loi 840 (des tribunaux militaires) dit à l'article 6 que les juges militaires sont indépendants dans l'exercice de leurs fonctions dans le cadre de la loi. Ce principe est souligné aussi dans la loi 844, article 2: "*les juges militaires sont indépendants dans l'exercice de leurs fonctions et dans l'évaluation des faits à juger*". L'article 7 de cette même loi affirme qu'au cours d'un procès militaire la défense et les droits de la personne sont inviolables. Il établit en outre que les avocats de l'accusé doivent pouvoir communiquer librement avec lui chaque fois qu'il est nécessaire.

Nous disions tout à l'heure que les lois existent, il faut maintenant que le Paraguay devienne un Etat de droit.

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)